



## 15ème législature

|  |  |   |
|--|--|---|
| <b>Question N° :</b><br><b>45568</b>   | De <b>M. Thibault Bazin</b> ( Les Républicains - Meurthe-et-Moselle )          | <b>Question écrite</b>  |
| <b>Ministère interrogé &gt;</b> Intérieur  |  | <b>Ministère attributaire &gt;</b> Intérieur                              |
| <b>Rubrique &gt;</b> police  | <b>Tête d'analyse</b><br>>Médaille d'honneur or de la police nationale - Prime | <b>Analyse &gt;</b> Médaille d'honneur or de la police nationale - Prime. |
| Question publiée au JO le : <b>24/05/2022</b><br>Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat) |  |   |

### Texte de la question

M. Thibault Bazin attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la reconnaissance à apporter à ceux qui ont servi la France pendant 35 ans au sein de la police nationale. Une médaille d'honneur or de la police nationale a été créée par le décret n° 2013-1170 du 17 décembre 2013 pour récompenser 35 ans de service irréprochables. Or, alors qu'il est prévu, pour la médaille argent qui est attribuée après 20 ans de service, l'attribution d'une allocation d'un montant de cent cinquante euros à ses bénéficiaires, aucune allocation n'est prévue pour la médaille or. Il vient lui demander si le Gouvernement a l'intention d'attribuer une prime pour ceux qui ont servi le pays 35 ans afin de mieux concrétiser la considération due aux fonctionnaires de police pour le dévouement et le courage dont ils ont pu faire preuve au cours de leur carrière.